

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 novembre 2020

ORDRE DU JOUR

20h15

Salle des fêtes de Souday – Couêtron-au-Perche



Sommaire

1) INTERVENTION DE M. HUBERT, PRESENTATION DE L'ADIL ET DE LA PLATE FORME RENOVER3	
2) GOUVERNANCE	3
3) ENFANCE - JEUNESSE	5
4) FINANCES	5
5) DEVELOPPEMENT	6
6) TOURISME.....	7
7) RESSOURCES HUMAINES	8
8) QUESTIONS DIVERSES	10
ANNEXES	10

Avant de commencer la séance, au lendemain du 11 novembre que nous n'avons pu célébrer de manière habituelle, Karine GM demande à l'assemblée de procéder à une minute de silence en hommage à Samuel Paty, décédé le 16 octobre 2020 et à Nadine Devillers, Vincent Loquès et Simone Barreto Silva, victimes de l'attentat de Nice du 29 octobre 2020, qui ont donné leur vie pour les valeurs essentielles de la République, la liberté d'expression et la laïcité.

APPEL

Membres en exercice : 27

Présents : 20

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membres suppléés : 2

Suffrages exprimés : 27

Désignation d'un secrétaire de séance : François GAULLIER

1) INTERVENTION DE M. HUBERT, PRESENTATION DE L'ADIL ET DE LA PLATE FORME RENOVER

La présentation de M. Thomas Hubert, chargé de mission énergie au Syndicat de pays vendômois et représentant l'ADIL se trouve en annexe du compte-rendu.

2) GOUVERNANCE

a. Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Pays vendômois, pour le comité de programmation des fonds Leader

Suite au renouvellement des instances communautaires, pour représenter les Collines du Perche au sein du comité de programmation relatif aux fonds Leader, le Pays vendômois demande aux EPCI de désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

Karine GM propose de se porter candidate pour être membre titulaire ou suppléant pour ce comité de programmation et demande à l'assemblée qui veut bien l'accompagner.

Karine GM propose un poste de suppléant à ses côtés et demande qui veut bien l'accompagner.

Faute de candidats parmi les conseillers communautaires, Martine ROUSSEAU se porte candidate.

➤ **Délibération**

contre	abstentions	pour
0	0	27

b. Renonciation de la Présidente à ses pouvoirs de police spéciale

Les transferts de pouvoirs de police du Maire concernent les domaines suivants :

- Assainissement,
- règlementation de la gestion des déchets ménagers,
- Stationnement des résidences mobiles des gens du voyage,
- La circulation et le stationnement sur voirie,
- L'autorisation de stationnement des taxis,
- L'habitat insalubre.

Dans les 6 mois qui suivent l'élection du Président, les pouvoirs de police qui auraient pu être transférés au Président pendant la mandature précédente, sont maintenus. Si au moins un maire s'oppose à cette reconduction, le délai est prolongé d'un mois pour que le Président se prononce sur la renonciation ou non à ce transfert de pouvoirs de police spéciale.

Le Président peut également renoncer au transfert vers lui de l'ensemble de ces pouvoirs de police spéciale. Il le notifie aux maires et le transfert n'a pas lieu.

Karine GM souhaite renoncer au transfert des pouvoirs de police spéciale par les maires, pour les domaines mentionnés plus haut.

Pas de commentaire.

c. Désignation des membres de droit dans les associations partenaires de la Communauté de communes

Suite au renouvellement des élus communautaires, Karine GM souhaite faire un point sur les membres de droit venant représenter la communauté de communes dans les associations partenaires et subventionnées par les Collines.

- ❖ A la Commanderie d'Arville, les statuts stipulent que le Président ou son représentant est membre de droit, ainsi que trois représentants de la communauté de communes. Actuellement, les représentants de la Communauté de communes issus de la mandature précédente sont Jean-Jacques Gardrat, Henri Lemerre, Karine GM et Agnès de Pontbriand, qui est aujourd'hui adhérente de l'association et membre du Conseil d'administration.

Il s'agit de désigner 3 nouveaux membres de la communauté de communes pour venir siéger en tant que membres de droit de l'association de la Commanderie.

Martine Rousseau souhaite se porter candidate. Les trois représentants proposés sont donc Jean-Jacques Gardrat, Henri Lemerre et Martine Rousseau.

Karine GM demande à l'assemblée de se prononcer.

➤ *Délibération*

contre	abstentions	pour
0	0	27

- ❖ Pour les autres associations, notamment Polysons, l'Echalier, Entre-Mômes, etc. il s'agit de prendre acte que la Présidente est membre de droit.

➤ *Délibération*

contre	abstentions	pour
0	0	27

3) ENFANCE - JEUNESSE

a. Protocole local pour la convention cadre départementale Ruralité

La signature de lancement de la procédure de mise en place de la convention de ruralité aura lieu le 30 novembre à 15h30 à la mairie de Beauchêne.

Le texte faisant l'objet de la signature, vient d'être transmis à la communauté de communes. Il est présenté en projection et lu par la présidente.

Au regard des remarques apportées pendant la séance du conseil, un nouveau projet de texte transmis aux mairies des communes.

b. Intervention de la Directrice de LaGare des Collines, Mme Marie Gauthier-François

La présentation de Mme Gauthier François est annexée au présent compte-rendu.

c. Désignation de 2 représentants de la CCCP pour siéger au COPIL France Services

Il est demandé au sein de l'assemblée qui souhaite se porter candidat pour siéger au COPIL France Service au nom des Collines du Perche.

Anne Gautier et Catherine Thomas se portent candidates et sont désignées à l'unanimité représentantes de la CCCP.

➤ Délibération

contre	abstentions	pour
0	0	27

4) FINANCES

a. Décision budgétaire modificative sur le budget principal

Une seule décision modificative est à prendre, concernant le remboursement d'un montant relatif à la dissolution du syndicat du Gratteloup et du Boulon Amont.

Suite à l'absence de facture pour un reste à rembourser suite à dissolution du syndicat, la DGFIP a renvoyé la facture récemment pour un montant de 241 €.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6228-01 : Divers	241.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	241.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65548-833 : Autres contributions	0.00 €	241.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	241.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	241.00 €	241.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

➤ Délibération

contre	abstentions	pour
0	0	27

b. Autorisation du quart des crédits en investissement pour 2021 sur les 3 budgets de l'EPCI

Il est proposé de voter le quart des crédits d'investissement du BP 2020 sur 2021 à compter du 1^{er} janvier 2021, pour le budget principal, pour le budget Action économique et pour le budget Régie de chauffage.

Les montants globaux pour chacun des budgets sont présentés dans le tableau qui suit et les détails des quarts des crédits sont présentés en annexe.

	Budget principal	Action économique	Régie de chauffage
Montants totaux	228 101,34 €	62 000 €	23 031,75 €

➤ **Délibération**

contre	abstentions	pour
0	0	27

c. Convention de groupement de commande avec les communes membres des Collines du Perche

A l'instar des communes membres de la communauté de communes, l'assemblée délibérante est invitée à valider les termes de la convention permettant à la communauté de communes de procéder à des groupements de commandes de fournitures pour le compte des communes membres, et d'autoriser Karine GM à signer cette convention.

.....

.....

➤ **Délibération**

contre	abstentions	pour
0	0	27

5) DEVELOPPEMENT

a. Projet d'adhésion à l'Etablissement public foncier local interdépartemental (EPFLI) Loire-Centre.

Suite à la présentation de l'établissement à la dernière conférence des Maires, il est proposé que la communauté de communes se porte adhérente à cette structure. Cela permettrait de soutenir les projets locaux des communes et de les accompagner plus facilement en bénéficiant d'une ingénierie financière pour le montage des projets de restructuration dans les villages.

JJ Gardrat précise que si nous avons adhéré à l'EPFLI à l'époque, la CCCP aurait pu aider le Grand Monarque à Mondoubleau.

Comme Madame Védéré a présenté l'établissement en conférence des maires, Karine GM propose à chaque membre de consulter le document EPFLI en annexe afin de proposer l'adhésion au prochain conseil communautaire.

François Gaullier précise que la communauté de communes est dans l'obligation d'adhérer, pour que les communes puissent en bénéficier. Il demande si les communes ont déjà des projets. Christian Lesimple indique que c'est le cas du Gault du Perche.

L'assemblée semble plutôt d'accord pour y réfléchir et éventuellement valider cette adhésion au prochain conseil communautaire.

b. Projet de construction de logements inclusifs : demande complémentaire de subvention au titre de la DSIL

Dans le cadre de ses délégations, le Bureau a fait une demande de DSIL pour le projet d'acquisition viabilisation du terrain permettant l'accueil de logements inclusifs à Cormenon.

Cette demande ne pouvait se faire qu'à hauteur de 100 000 € dans le cadre des délégations du Bureau, alors que le Plan de Relance de l'Etat permettait à la sous-préfecture de faire bénéficier les Collines de 50 000 € supplémentaires.

Karine GM demande à l'assemblée de bien vouloir approuver une demande complémentaire de 50 000 € au titre de la DSIL pour le projet précédemment mentionné :

Karine GM précise qu'une réunion avec la sous-préfecture et l'APHP a eu lieu dans l'après-midi même.

L'objectif était d'envisager les pistes possibles pour que ce projet voie le jour sans que le budget de la communauté de communes ne soit trop impacté.

➤ **Délibération**

contre	abstentions	pour
0	0	27

c. Projet de construction de l'atelier-relais 4 à Sargé-sur-Braye

Le plan de financement finalisé est acté par la Région et par l'entrepreneur.

Le contrat de location-vente sera établi sur 15 années, dans les mêmes termes que le contrat qui avait été passé avec l'entreprise Chesneau en 2001.

Les conditions sont les suivantes :

- Contrat classique de location avec promesse unilatérale de vente,
- Pas de sous-location ou de modification des locaux sans l'accord du bailleur,
- Le preneur s'acquittera de toutes les charges, contributions personnelles, taxes annexes et additionnelles,
- Pendant toute la durée du bail, le preneur s'acquittera de toutes les polices d'assurance nécessaires à la couverture du bâtiment,
- Loyer annuel établi à 9 333,33 € par an sur 15 ans,
- Résiliation du bail par le preneur à partir de la 10^{ème} année seulement après la date de mise à disposition des lieux,
- Montant de l'indemnité de résiliation = (3 mensualités de loyer + indemnités de résiliation anticipée de l'emprunt + TVA) – intérêts non échus de l'emprunt.
- Vente finale à l'Euro symbolique si le preneur a rempli toutes ses obligations dans le cadre du bail de location.

Il est demandé à l'assemblée de valider le plan de financement finalisé et d'autoriser la Présidente à signer le contrat de location-vente pour une durée de 15 années, dans les conditions convenues avec l'entrepreneur.

.....

 ➤ **Délibération**

contre	abstentions	pour
0	0	27

6) TOURISME

Commanderie d'Arville : remboursement des fluides par l'association au titre de l'année 2020

Lors du vote du budget, il avait été prévu que les fluides (eau, électricité, gaz, téléphone, abonnement photocopieur, etc.) réglés par la Communauté de communes entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet 2020 seraient remboursés par la Commanderie d'Arville. La date du 1^{er} juillet avait été arrêtée pour le transfert des contrats de la Communauté de communes vers l'association. Le budget Commanderie comptait alors des recettes correspondant à la somme des fluides payés entre ces 2 dates.

Or avec la première période de confinement et les aléas de la crise sanitaire, les contrats n'ont pas pu être transférés dans les temps et se sont échelonnés sur les mois de septembre et octobre.

Le montant des remboursements des fluides sera donc plus élevé et correspondra aux dépenses de fluides réglées par la communauté de communes sur cette période plus longue.

Karine GM demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à refacturer l'association au titre des fluides réglés sur l'année 2020 par la Communauté de communes.

.....

 ➤ **Délibération**

contre	abstentions	pour
0	0	27

7) RESSOURCES HUMAINES

a. Créations de postes

Pour rendre les services plus efficaces et permettre aux agents d'approfondir leurs missions propres, Karine GM propose d'ouvrir des postes dans le tableau des effectifs. Ces postes ont vocation à apporter plus de souplesse lors des recrutements qui auront lieu prochainement, sans qu'il y ait nécessité d'attendre le prochain conseil pour créer le poste correspondant au profil recherché.

A ce titre, il est proposé de créer les postes présentés dans le tableau des effectifs, annexé à l'ordre du jour.

Karine GM demande l'autorisation à l'assemblée de procéder à l'ouverture des postes présentés en annexe, afin d'anticiper les besoins en recrutement pour le fonctionnement des services.

Gilles Boulay s'interroge sur la pertinence de créer un poste pour le développement économique.

Karine GM lui explique que le développement économique ne se limite pas à l'accueil d'entreprise. Que le développement du territoire, c'est aussi développer le tourisme, travailler la communication, se donner la capacité d'accueillir de nouveaux porteurs de projets.

JL Pelletier : Est-ce que les 10% du pôle Ressource dans le livret d'accueil correspond à une moyenne par rapport aux collectivités ? La réponse est oui, et même un pourcentage inférieur à la moyenne au vu de la compétence scolaire.

Martine Rousseau rappelle que peu d'EPCI ont la compétence scolaire.

➤ Délibération

contre	abstentions	pour
0	0	27

b. Ouverture au RIFSEEP pour les Educateurs de jeunes enfants travaillant à la Souricette

Afin d'harmoniser en 2021 le régime indemnitaire des agents de la collectivité, il est nécessaire au prochain conseil communautaire d'étendre le RIFSEEP (une part fixe **I.F.S.E.** liée au grade et une part variable **C.I.A.** liée à la fonction d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception et à la technicité, l'expertise, l'expérience liée à la mission) aux éducateurs de jeunes enfants qui jusqu'à présent percevaient une prime fixe.

Le décret du 27 février 2020, permet par équivalence d'étendre aux éducateurs de jeunes enfants le RIFSEEP.

Il conviendrait de modifier la délibération N° 117-19 du 7 novembre 2019, en ajoutant le tableau suivant :

Pour l'Indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise :

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANTS MAXIMA FIXES PAR LA COLLECTIVITE	PLAFONDS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Chef de service, expert sur une fonction administrative complexe	4 000€	14 000€
Groupe 2	Responsabilité de coordination ou de structure, chargé de mission ou d'étude	1 500€	13 500€
Groupe 3	Chargé de gestion	1 500€	13 000€

Karine GM demande à l'assemblée d'approuver le tableau relatif à la mise en place de l'IFSE :

.....

➤ **Délibération**

contre	pour	abstentions
2 (G. Boulay + J. Mesme)	25	0

Pour le Complément Indemnitaire Annuel :

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANTS MAXIMA FIXES PAR LA COLLECTIVITE	PLAFONDS REGLEMENTAIRES
Groupe 1	Chef de service, expert sur une fonction administrative complexe	1 680€	1 680€
Groupe 2	Responsabilité de coordination ou de structure, chargé de mission ou d'étude	1 620€	1 620€
Groupe 3	Chargé de gestion	1 560€	1 560€

Karine GM demande à l'assemblée d'approuver le tableau relatif à la mise en place du CIA :

.....

.....

➤ **Délibération**

contre	pour	abstentions
2 (G. Boulay + J. Mesme)	25	0

c. Désignation d'un ou plusieurs représentant(s) au CNAS et COS au nom des Collines du Perche

Avec la nouvelle mandature, il est nécessaire de désigner un représentant de la CCCP dans chacune des instances CNAS et COS. Ce représentant peut être le même pour la Caisse nationale d'action sociale et pour le Comité des œuvres sociales.

Anne Gautier pour le (COS) se porte candidate et Catherine Thomas (CNAS)

Karine GM remercie les deux candidates et soumet leurs candidatures aux voix de l'assemblée.

.....

.....

➤ **Délibération**

contre	abstentions	pour
0	0	27

d. Attribution d'une prime spéciale COVID

Karine GM explique que lors du premier confinement, certains agents ont continué leurs services et sont restés investis pour assurer une continuité de services.

A ce titre, il est proposé de leur attribuer, selon leurs investissements respectifs, une prime COVID dont l'enveloppe globale s'élève à 3 575,32 €.

Ces crédits sont prévus au budget et cette dépense ne nécessite pas de décision modificative.

.....

.....

➤ **Délibération**

contre	abstentions	pour
0	0	27

8) QUESTIONS DIVERSES

- **Information sur le PNR :**
Les conditions sanitaires n'ayant pas été favorables pour organiser une réunion publique. Comme exprimé en commission de développement territorial, Karine GM invite les communes qui le souhaitent à contacter directement le directeur pour avoir des informations sur l'adhésion.
Les communes de Baillou et Sargé-sur-Braye ont délibéré pour adhérer au PNR, Denis Guillemin, le directeur de l'établissement, a également demandé à Martine Rousseau une lettre d'intention demandant à participer à la réécriture de la Charte.
Les communes de Saint Marc-du-Cor, Le Temple et Cormenon sont intéressées pour délibérer également.
- **Commissions communautaires :**
Pendant les 2 mois qui ont séparé les conseils communautaires, toutes les commissions se sont réunies. Karine GM remercie l'assemblée car il y a eu une bonne participation. Elle souhaite que les commissions et les groupes de travail puissent se constituer régulièrement selon les sujets d'actualité au moins une fois entre chaque conseil.
- **Plateforme Païs :**
Karine GM a assisté au Comité local de Santé et bientôt présentation du dispositif Païs.
La Communauté de communes est également candidate pour le déploiement de médecins salariés par l'ARS.
- **Livret d'accueil :** constitué par l'équipe du bureau. Il est proposé de le transmettre en pdf pour l'ensemble des élus municipaux.
- **Réunions :** François Gaullier demande à ce que le temps imparti pour les intervenants dans les réunions soit plus restreint pour éviter les longueurs de réunions. Il est convenu de garder du temps pour parler des priorités, et de ne pas trop s'attarder à la présentation de l'ordre du jour du conseil. Karine GM indique qu'en effet c'est l'utilité d'avoir deux conférences des maires entre les conseils communautaires
- **Parking à Arville :** Jacques Granger présente le projet de parking à la commanderie d'Arville afin de faciliter la dépose des groupes scolaires. Couëtron-au-Perche a engagé la réflexion pour permettre une boucle. Le terrain en face de la Commanderie et qui appartient à la communauté de communes est ciblé pour un projet avec demande auprès du maître d'œuvre Viatic. Toute la partie intérieure du parking doit être envisagée par la communauté de communes, comme projet d'investissement (archéologie, maîtrise d'œuvre et relevés topographiques). Quelques estimatifs sont établis : pour la boucle sur les terrains, environ 28 000 €, pour les accès, la commune prévoit environ la même somme. Sujet à revoir en Commission Qualité de vie et Voirie .
- Les prochains lieux de réunions ne sont pas déterminés au vu du prolongement du confinement.

Dates à retenir

Conférences des maires 20h15	Conseils communautaires 20h15
7 janvier 2021	21 janvier 2021

Clôture de la séance à 22h40

ANNEXES

- Tableau des quarts des crédits en investissement pour 2021,
- Documentation sur l'EPFLI Loire-Centre,
- Tableau des effectifs pour la création de postes,
- Présentation de l'ADIL,
- Présentation de la MSAP – France Services

La Présidente,
Karine GLOANEC MAURIN

